

Image not found or type unknown



Consultation du dossier avant décision sur accident du travail

Par **Nollie**, le **15/06/2018** à **23:57**

Mademoiselle,
Je vous informe que l'instruction du dossier est maintenant terminée.
Préalablement à la prise de décision sur le caractère professionnel de l'accident qui interviendra le 2 juillet 2018, vous avez la possibilité de venir consulter les pièces constitutives du dossier. A cette date une notification de la décision prise vous sera adressée.
Votre correspondant risque professionnels
Que veut dire cela ? Je suis inquiète